

## ABONNEMENT.

<b>Saumur :</b>	
Un an . . . . .	39 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
<b>Poste :</b>	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Juin 1873.

## Bulletin politique.

De grandes et fortes paroles viennent de se faire entendre au pays. Elles ont, en quelque sorte, purifié l'air qui commençait à être pestilentiel dans notre atmosphère politique. Elles ont rassuré tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent, et énergiquement encouragé tous les hommes de bonne volonté.

Tel est le privilège éternel de toutes les paroles honnêtes et loyales : leur souffle suffit à dissiper toute équivoque.

Le Maréchal-Président n'a fait que rappeler la devise des braves et de l'honneur, et l'armée, qui a reconnu sa devise, a serré les rangs autour d'un chef qui lui parlait son langage. « Honneur ; Patrie. Valeur ; discipline. » Tout est là pour le soldat, et ce n'est pas aux orateurs, ni aux avocats, ni aux habiles que le soldat va demander le sens caché de ces grandes paroles.

Il les comprend bien, parce qu'il sait bien les devoirs que de tels mots lui imposent ; parce qu'il sait que de tels mots doivent être et sont gravés dans tous les cœurs vraiment militaires ; parce qu'il sait enfin que tout pays a besoin de laisser intacts dans la conscience des hommes d'épée ces grandes formules de l'honneur militaire, vrais et inexpugnables remparts de la Patrie et de la Loi.

Ces paroles prononcées par Mac-Mahon ont résonné comme il faut à l'oreille de nos soldats, parce qu'elles ont été dites par un homme qui en a fait le seul programme de sa vie, parce qu'elles sont les paroles d'un chef qui a suivi toujours et souvent commandé l'armée française sur tous les champs de bataille et sur tous les champs d'honneur.

De son côté, le ministre de l'intérieur, M. Beulé, a retrouvé du premier coup le langage, trop longtemps oublié, que le gouvernement doit tenir envers ses agents. Un pouvoir exécutif, issu de l'Assemblée nationale et responsable envers elle, ne pouvait, sans faillir et sans mentir à son origine, avoir et recommander une autre politique que celle d'assurer partout le respect de l'Assemblée nationale et de la loi. — M. Beulé a mis fin à ce déplorable antagonisme que le gouvernement de M. Thiers entretenait à plaisir entre la souveraineté de l'Assemblée et les volontés autoritaires d'un « petit bourgeois. »

Le pays entier, la France conservatrice ne tardera pas à recueillir les fruits de cette attitude toute nouvelle du ministère. On verra prochainement, nous n'en doutons plus, les effets du changement de direction qui est donné à tous les services de l'État.

L'appui du gouvernement et de l'administration est retiré à toutes les intrigues de la révolution ; les conservateurs n'en demandent pas davantage. Ils savent que le pays, si agité, si bouleversé qu'il puisse être par l'inénarrable série de toutes nos révolutions, n'est point, n'a jamais été, ne sera jamais acquis aux idées de désordre sur lesquelles les radicaux et les républicains comptaient pour se hisser au pouvoir et pour décrocher « la timbale. »

Rendue à elle-même et fortifiée par les en-

couragements publics du gouvernement de Mac-Mahon, la France entière va retrouver sa voie, et, suivant l'expression du prince de Joinville, « se faire elle-même le lit qui lui convient. »

H. FAUGERON.

La circulaire de M. Beulé rencontre parmi les conservateurs une unanime approbation, et, comme il était facile de le prévoir, les radicaux seuls la trouvent réactionnaire et destinée à ressusciter la candidature officielle.

Ils ne peuvent admettre que M. Beulé recommande à ses préfets d'entrer, dès à présent, en communication constante avec les populations, afin d'arriver à constituer en France une vraie majorité de gouvernement.

Nous ne trouvons dans ces paroles rien qui puisse nous faire croire aux dangers dont les radicaux nous disent menacés.

Tous les gouvernements ont non-seulement le droit, mais encore le devoir étroit d'indiquer aux populations et la ligne politique qu'ils comptent suivre et les hommes qui, par leur opinion, doivent les soutenir.

C'est pour avoir négligé ce devoir que M. Thiers a récolté des radicaux alors qu'il désirait des républicains conservateurs.

Nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement s'exposerait à une semblable méprise du suffrage universel.

Il s'est produit en Angleterre, un revirement fort remarquable dans l'opinion publique, et par suite, dans la presse depuis quelques jours.

Egarés par nos correspondants officieux, nos voisins étaient persuadés que la chute de M. Thiers amènerait la guerre civile. Aussi les voyageurs évitaient-ils la route de Calais pour se rendre sur le continent et passaient par Ostende.

On est revenu à l'ancien itinéraire aujourd'hui ; de plus, les journaux ne tiennent plus le même langage, et le *Daily Telegraph*, qui se livrait aux plus sombres prédictions, reconnaît que le commerce qui, avant la démission de M. Thiers, avait presque cessé en France, a repris depuis avec une nouvelle vigueur ; les fabricants ont repris leurs travaux suspendus, les ouvriers sont rappelés dans les fabriques, les commandes abondent, et la confiance renaît partout.

Un correspondant de Londres exprime la conviction qu'avant huit jours la popularité de M. Thiers, créée à grand renfort de correspondances officieuses et soldées, aura complètement disparu en Angleterre, et que le maréchal Mac-Mahon ainsi que la majorité, un moment défavorablement jugés par nos voisins, occuperont dans l'opinion la place qu'ils méritent.

Ce qui doit encore rendre plus populaire en Angleterre notre nouveau gouvernement, c'est l'adoption de la liberté du commerce et la mise à néant des projets de traités protectionnistes inventés par M. Thiers.

On lit dans le *Moniteur universel* :

On a parlé, il y a quelques jours, de diverses propositions de lois ayant pour but de proposer de proroger les pouvoirs du Président actuel de la République. Nous apprenons aujourd'hui que ces projets ne sont pas en discussion pour le moment, et que l'intention bien arrêtée de l'Assemblée et du gouvernement est de consacrer exclusivement aux affaires la session actuelle.

On ne se fait pas idée, du reste, de l'état où était l'administration au moment où M. Thiers a été renversé. Absorbés par la politique, le Président et ses ministres en étaient venus à ne plus s'occuper d'affaires. Au ministère des finances, on prétend que M. Magne a dû donner plusieurs milliers de signatures depuis son arrivée pour combler l'arriéré.

Les mensonges et les ruses, qui jouaient un grand rôle sous le précédent gouvernement, semblent vouloir rester à l'usage des partisans du pouvoir tombé.

Que d'inventions contre le nouveau gouvernement ! Que d'insinuations perfides et de nouvelles hasardées !

On imagine des conversations, on fabrique des dépêches.

L'esprit inventif des vaincus du 24 mai s'applique surtout aux dispositions des cabinets. Ils savent que la nouvelle de la nomination du maréchal de Mac-Mahon a été parfaitement bien accueillie en Europe, mais ils ont besoin de supposer des difficultés qui n'existent pas : la satisfaction publique ne fait pas leur compte. Il faut pourtant qu'ils se résignent à bien comprendre que les radicaux seuls les regrettent.

L'impératrice de Russie, qui paraît avoir peu de goût et d'estime pour le gouvernement italien, a été plus touchée de la réception que lui a faite le Pape que de la réception de Victor-Emmanuel ; elle a exprimé tout haut son admiration pour son courage apostolique, ses sympathies pour ses malheurs.

C'est par erreur que l'on a dit que le Pape avait parlé de la Pologne à l'impératrice ; nous tenons de source certaine, dit l'*Union*, que Sa Sainteté a déclaré elle-même que cela n'est pas exact.

Ce n'est pas le courage qui lui a manqué, car Pie IX a fait ses preuves de tous les genres de courage ; mais l'impératrice n'était pas seule, et ce n'est pas en présence de quatre personnes que le Saint-Père aurait touché à une pareille question.

Si l'impératrice, qui est encore à Rome, retourne au Vatican avant son départ, il est très-probable que le Pape pourra lui parler plus longtemps qu'à la première entrevue.

## LE POUVOIR JUDICIAIRE

ET LES MUNICIPALITÉS RADICALES.

Les excès commis par les radicaux dans les municipalités dont ils se sont emparés sont tels, qu'ils doivent préoccuper au plus haut point tous ceux qui ont à cœur le rétablissement de l'ordre dans notre pays.

On ne peut tolérer que, sous le nom de liberté, s'établisse la plus odieuse oppression. Le parti radical se proposerait de dégouter à jamais notre pays des franchises municipales, il n'agirait pas autrement qu'il n'agit dans certains départements.

Divers systèmes sont présentés pour mettre un terme à un désordre intolérable.

Certains politiques ne conçoivent d'autre remède que la suppression ou du moins la restriction des libertés municipales ; ils demandent que l'on confie à l'administration le choix des maires, et que l'on arme les préfets d'un droit de destitution, de révocation, dont ils puissent user facilement à l'égard des magistrats municipaux, d'un droit

de dissolution dont ils puissent user fréquemment à l'égard des conseils.

C'était là le système pratiqué sous l'Empire. Il est peu conforme aux dispositions d'esprit de la majorité libérale. Plusieurs demandent à l'Assemblée de revenir à ce système. Nous ne pensons pas, quant à nous, qu'il soit aussi efficace et aussi facile à suivre qu'on le prétend.

M. Thiers avait énergiquement insisté pour que l'Assemblée laissât au pouvoir le droit de nomination des maires dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, et dans les villes de plus de 6,000 âmes.

Quel usage en a fait le gouvernement ? Ou le droit de nommer les maires n'est pas limité par l'obligation de choisir ces magistrats dans le sein du conseil, et alors l'administration est conduite à se placer en contradiction ouverte avec le sentiment public et à prendre pour elle une responsabilité vraiment trop lourde ; ou bien l'administration est obligée de choisir le maire parmi les conseillers municipaux, et alors on arrive à cette extrémité scandaleuse, que le gouvernement est forcé de choisir pour maires des hommes tout à fait indignes, et dont la nomination compromet le gouvernement et l'humilie.

On a vu depuis deux ans où conduisait cette alternative.

Le droit de dissolution n'est pas moins délicat à exercer.

C'est une extrême difficulté pour un préfet de trouver le lendemain de la dissolution d'un conseil municipal les éléments d'une commission administrative. Personne ne veut faire partie de cette commission.

C'est, aux yeux de beaucoup, s'associer à une sorte d'usurpation. Accepter de faire partie d'une commission administrative, c'est quelquefois, pour un citoyen honorable et considéré, sacrifier les chances qu'il peut avoir d'obtenir les suffrages des électeurs, le jour où, la commission administrative étant dissoute, le droit commun sera rétabli.

A-t-on eu, depuis deux ans, sur les points du territoire où des commissions administratives ont été constituées, lieu de se féliciter du résultat de la mesure prise ?

Sans doute, plusieurs des inconvénients que nous venons d'indiquer ne se seraient pas produits si le gouvernement ne s'était pas montré, dans l'usage qu'il a fait de ses droits, faible, incertain, et n'avait été représenté, dans tel ou tel département, par des hommes sans autorité. Sans doute, la politique d'équivoque a été une des causes qui ont davantage favorisé dans les départements les ambitions des radicaux et leurs entreprises sur les municipalités. Mais il est permis de se demander si, dans l'état actuel où cette politique a conduit les choses, on arrêterait le mal en confiant partout au pouvoir central le droit de nommer les maires, et en facilitant au préfet le droit de dissoudre les conseils.

Lorsque l'Assemblée va examiner la loi municipale, nous étudierons le système proposé par la commission de décentralisation. Ce que nous savons des vues de cette commission nous fait croire qu'elle a trouvé un ensemble de garanties efficaces pour assurer la liberté municipale.

Ces garanties, au lieu de les chercher dans une intervention plus ou moins discrétionnaire du pouvoir central, la commission les a prises dans de véritables institutions qui organisent l'exercice des franchises municipales et les défendent contre les abus.

Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est simplement rappeler quelle ressource il convient de chercher dans l'intervention du pouvoir judiciaire contre les entreprises des municipalités radicales.

Des faits récents et nombreux nous confirment dans cette opinion que le véritable moyen de résister à l'oppression radicale dans la commune, c'est de réclamer devant les tribunaux contre les actes oppressifs.

On a dit depuis longtemps que « l'extension du pouvoir judiciaire dans le monde » politique devait être corrélative à l'extension du pouvoir électif. »

« Entre le pouvoir central et les corps administratifs élus, — disait M. de Tocqueville, — il n'y a que les tribunaux qui puissent servir d'intermédiaire. Eux seuls peuvent forcer le fonctionnaire élu à l'obéissance, sans violer le droit de l'électeur. »

L'abrogation si opportune de l'article 75 de la constitution de l'an VIII a permis, depuis deux ans, d'appliquer en France un principe consacré par l'expérience de tous les peuples libres.

Dans les départements du Midi, les Frères des écoles chrétiennes ont courageusement pris l'initiative de demander devant les tribunaux réparation des dommages qui leur avaient été causés par des municipalités radicales. C'est un exemple excellent qu'ils ont donné.

Des particuliers ont, de leur côté, agi judiciairement contre des administrateurs municipaux qui avaient porté atteinte à leurs droits.

Les journaux du Midi suivent en ce moment avec intérêt, dans les Bouches-du-Rhône, la lutte engagée par M. Tardieu, député radical du département, maire de la ville d'Arles, et le curé de la paroisse Saint-Trophime.

Le maire d'Arles, prétendant droit sur un bâtiment occupé par le clergé de cette paroisse, a réclamé par exploit la remise des clefs.

Essuyant un refus, il a un beau matin envoyé des maçons afin de pénétrer par la brèche là où il ne pouvait pénétrer par la menace.

Procès-verbal a été dressé, et le maire d'Arles, le citoyen Tardieu, est aujourd'hui traduit devant le tribunal de Tarascon par le curé de Saint-Trophime.

C'est là un épisode bien peu important en lui-même ; s'il occupe cependant l'attention, c'est que la résistance du clergé de Saint-Trophime est un exemple.

Sous l'Empire, si un maire se fût avisé de porter atteinte aux droits d'un particulier ou d'un établissement ecclésiastique, l'administration fût intervenue. Peut-on répondre que, si le maire eût été un personnage considérable, il n'aurait pas gagné sa cause près du préfet, et que l'administration n'eût pas conseillé, dans quelque intérêt politique, la résignation et le silence au particulier lésé dans ses droits ?

Aujourd'hui c'est à la justice que l'on demande protection, et c'est assurément tout à la fois plus digne et plus sûr. Nous ne pouvons, quant à nous, engager assez vivement les victimes des municipalités radicales à protester devant les tribunaux contre toute mesure oppressive et à en appeler au pouvoir judiciaire toutes les fois qu'une atteinte est portée à un droit.

En attendant que l'Assemblée nationale ait achevé la réorganisation municipale, les bons citoyens ont là un devoir à remplir. S'ils le remplissent, ils serviront efficacement non-seulement la cause de l'intérêt particulier, mais celle de l'intérêt général.

Nous ne savons pas acte plus libéral que poursuivre devant la justice la réparation d'un acte oppressif, d'un abus d'autorité ou d'un excès de pouvoir. Recourir aux tribunaux, c'est placer la liberté sous la sauvegarde du droit.

Mais plus le rôle des tribunaux prend d'importance dans ces conditions, plus il importe que les magistrats, non-seulement à la tête des parquets, mais dans les plus modestes fonctions, présentent toutes les garanties de fermeté et de caractère.

C'est par cette raison que la réforme opérée en ce moment dans le corps judiciaire par le ministre chargé du département de la justice a tant d'intérêt et d'importance pour la défense même des principes libéraux.

(Le Français.)

## Chronique générale.

On lit dans la Patrie :

Nous pouvons annoncer les modifications suivantes comme certaines, par suite de la nomination de M. le maréchal Mac-Mahon comme Président de la République, et du général du Barail comme ministre de la guerre.

Le général Hartung est bien définitivement remplacé par le général de division Borel, qui prend le titre de chef d'état-major-général et de chef du cabinet du ministre.

Le général Balland est nommé sous-chef d'état-major-général du ministre, et chargé de la direction des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bureaux de l'état-major-général. M. le colonel Nugues conserve sa position de chef de service desdits bureaux.

Le 3<sup>e</sup> corps d'armée, que commandait le général du Barail, est dissous. La division d'infanterie Metman, dudit corps, détachée à Saint-Etienne et à Marseille, cesse de faire partie de l'armée de Versailles.

Les divisions de cavalerie Halna du Frey et Ressayre deviennent division de cavalerie séparée de cette armée.

Les généraux commandant ces divisions correspondront directement avec le général de Ladmirault.

Rien ne vient confirmer les bruits relatifs au déplacement du général Chanzy et à son remplacement par le général de Cissey.

La *Revue des Deux-Mondes* qui était assez engagée avec le gouvernement de M. Thiers, se trouve vis-à-vis de ses successeurs dans une position qui ne laisse pas d'être embarrassante. Elle rappelle les paroles que le maréchal de Mac-Mahon prononça au Sénat impérial, en février 1858, alors qu'il vota contre la loi de sûreté générale. Tous les journaux républicains les reproduisent à l'envi ; à qui donc croient-ils faire pièce en citant ce mâle échantillon d'éloquence et d'honnêteté ?

« Je me rappelle, disait-il, l'adage de nos pères : Fais ce que dois, advienne que pourra ! Sur ma conscience, je crois cette loi inconstitutionnelle, susceptible de conséquences fâcheuses. En honnête homme qui a juré obéissance à la constitution, en homme indépendant, en qualité de législateur, je me crois obligé de voter contre. »

Pour notre part, nous ne saurions voir dans la dignité de ce peu de mots autre chose qu'un argument en faveur du nouveau Président de la République.

D'après le *Bien public*, les grandes vacances de l'Assemblée auront lieu vers le 10 août, et elles se prolongeront jusqu'au mois de décembre.

Le gouvernement s'occupe en ce moment de la loi municipale. On croit généralement qu'il se servira, en le modifiant un peu, du travail de M. de Goulard. En attendant, on s'occupera de la révision sévère des listes électorales, dont la sincérité a été singulièrement altérée.

Il est question de réviser la loi sur la presse. On fait remarquer, non sans raison, que les excès des feuilles radicales ne sont nullement réprimés par le jury qui, dans plusieurs départements, pactise avec elles, et qui, dans plusieurs autres, se laisse influencer par les menaces des démagogues. Il serait donc grandement question de soumettre de nouveau la presse aux tribunaux correctionnels.

Le journal *la Mascarade*, de Lyon, vient d'être saisi pour injures au gouvernement.

Les nouvelles reçues des grands centres industriels annoncent une reprise marquée des affaires depuis l'avènement du maréchal de Mac-Mahon.

Le préfet de la Loire a suspendu pour un mois le maire de Roanne, qui a fait preuve d'une négligence coupable dans le choix des agents de police de la ville.

Le *Messageur du Midi* annonce que, par arrêté du 24 mai, M. Jalabert, maire de Vias, a été révoqué de ses fonctions.

Par arrêté du même jour, le ministre de l'intérieur a porté à trois mois la durée de la suspension contre le maire de Saint-Thibéry.

Le maire de la commune de Fontaine (Isère), s'étant associé à son conseil municipal pour refuser de participer au traitement du commissaire de police de Grenoble, vient d'être suspendu pour deux mois.

Un peu d'histoire prise dans le rapport de M. Riant, rendant compte des travaux de la commission d'enquête sur le matériel de guerre. On se rappelle l'aventure des 12,000 chassepots livrés en trop aux Prussiens, lors de la capitulation de Paris. Ces fusils avaient été ensuite rendus à la France, dès que les Allemands reconnurent l'erreur.

Malheureusement, les wagons qui contenaient ces armes n'avaient pu être déchargés. Les insurgés du 18 mars s'en emparèrent, et ces 12,000 chassepots, joints aux 48,000 armes de la même sorte qui avaient été délivrées à la garde nationale et aux francs-tireurs pendant le siège, formèrent un total de 60,000 chassepots dont on retrouve la trace.

Or, lors de la prise de Paris, en faisant rentrer les armes, on constata la possession par les insurgés de 48,000 chassepots.

Le rapport fait remarquer que c'est là « une circonstance assez curieuse et mal expliquée encore. »

Le fils de l'ex-empereur vient d'être pourvu d'un conseil de famille, duquel font partie M. Rouher, le prince Napoléon (par procuration) et le prince Murat. La nomination du conseil s'est faite, conformément aux prescriptions légales, à la justice de paix du 4<sup>e</sup> arrondissement (Saint-Germain-l'Auxerrois), les Tuileries, dernier domicile en France du principal intéressé, étant comprises dans cet arrondissement.

Les sergents-majors, autorisés à porter le sabre d'officier, pourront bientôt, en vertu d'une nouvelle décision du ministre de la guerre, porter la capote du modèle, quant à la forme, affectée aux officiers, mais en drap de fer gris-bleuté et avec les insignes du grade disposés comme sur le manteau des maréchaux-de-logis chefs de la cavalerie.

On vient de calculer que le nombre des employés supérieurs et subalternes des chemins de fer français s'élève à environ 143,000.

Le *Courrier de la Gironde* annonce que, la semaine dernière, un incendie s'est déclaré entre Hourtin et Carcans, dans les bois de sapin des Landes ; 3,000 hectares ont été dévastés. Les pertes sont évaluées à 300,000 francs.

Les meubles de Frédéric Lemaître ne seront pas vendus !

A la nouvelle qu'une splendide représentation allait être donnée au bénéfice du grand comédien, M. Emile Laurent, secrétaire-général de la préfecture de la Seine, a donné l'ordre qu'un sursis fût accordé par le fisc au pauvre grand comédien.

Donc le but principal est atteint, Ruy-Blas a un domicile assuré ; mais cela ne suffit pas, il faut que le propriétaire soit payé du montant de ses loyers, que l'impôt ne soit pas frustré, et, pour cela, il est absolument urgent que la représentation, dont M. de Lapommeraye a eu le premier l'idée, soit magnifique et surtout qu'elle soit productive.

## Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Avant-hier, les dépêches du gouvernement espagnol annonçaient que les carlistes de la Biscaye étaient, grâce aux plans de Nouvil-

las, cernés par les troupes républicaines, et qu'ils n'avaient plus « qu'à se rendre ou qu'à périr. »

Hier matin, ces mêmes dépêches annonçaient d'un ton profondément attristé : « Le plan de Nouvillas a échoué. »

Les carlistes, au nombre de 5,000 Biscayens, sont paisiblement entrés en Guiposcoa.

6,000 carlistes, d'après les mêmes dépêches, menacent Bilbao.

AUTRICHE.

Dans le grand dîner donné en l'honneur du czar, l'empereur d'Autriche a porté un toast à la santé du czar. « Je bois, a-t-il dit, à la santé de notre hôte très-estimé, de mon cher ami, Sa Majesté l'empereur de Russie. » La musique alors a fait entendre l'air national russe. Le czar a répondu par un toast à la santé de l'empereur d'Autriche, le remerciant de ses paroles cordiales, puis il a porté un autre toast à la santé de l'impératrice d'Autriche.

Les journaux parlent d'une entrevue qui aurait eu lieu hier entre le prince Gortschakoff et le comte Andrassy.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Une trombe, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, s'est abattue hier sur notre ville. De une heure et demie à deux heures, les rues étaient transformées en véritables rivières ; dans certains endroits, les rez-de-chaussées de plusieurs maisons ont été envahis par les eaux ; les bas quartiers surtout offraient l'aspect des inondations, lors des grandes crues de la Loire.

Il est à remarquer qu'à un kilomètre de Saumur, vers le sud, au Pont-Fouchard et à mi-chemin de Varrains, notamment, il n'est tombé que quelques gouttes de pluie. — Nombre de personnes, revenant hier soir de la campagne, se sont trouvées fort étonnées en apprenant qu'un pareil déluge avait eu lieu à si peu de distance.

Semblable phénomène s'est, dit-on, produit au nord-ouest de la ville, à Saint-Lambert-des-Levés. On nous assure que, dans la plus grande partie du territoire de cette commune, la pluie n'a pas empêché les cultivateurs de continuer leurs travaux, tandis que sur un autre point, et dans un rayon heureusement assez restreint, la colonne d'eau et de vent, accompagnée d'une grêle abondante, a détruit, sur son passage, une grande quantité de céréales.

Décidément, nos astronomes sont dans le vrai. Nous avons déjà donné les prédictions de Nick, pour le mois courant ; voici celles de Mathieu (de la Drôme) :

« Fortes pluies au commencement du premier quartier de la lune, qui commencera le 3 et finira le 10 ; vent frais sur les côtes de la Manche ; légères brises du 14 au 16 ; chaleurs vers le 20 ; orages dans les pays montagneux du Centre, du Velay (Haute-Loire) notamment, et de l'Est vers le 27 ; grêle à redouter. »

Le 3 juin, le nommé Dagneau, propriétaire, a été écrasé au pont de Saint-Cyr par sa charrette chargée de paniers et de fagots, qui avait versé sur lui. Quand on a pu le dégager, il avait cessé de vivre. Il était âgé de 56 ans.

Les compositions écrites pour les examens d'admission à l'École de Saint-Cyr ont été faites mardi dans toute la France. Le sujet de composition française qu'avaient à traiter les candidats était celui-ci : *Des Bibliothèques militaires.*

LA POSTE ET LES CIRCULAIRES.

Les intentions libérales de la loi de 1856 paraissent avoir été méconnues dans ces derniers temps par l'administration des postes qui, à différentes reprises, avait fait dresser des procès-verbaux contre les expéditeurs des circulaires qu'elle prétendait avoir un caractère trop personnel.

Un de ces procès-verbaux dressé contre un honorable avoué de Nevers, M<sup>e</sup> A..., donna lieu contre lui à une poursuite devant le tribunal correctionnel de cette ville, qui, par un jugement du 24 mars 1873, condamne M<sup>e</sup> A... à 16 fr. d'amende et aux dépens pour contravention à la loi du 25 juin 1856.

Les circulaires de M<sup>e</sup> A... présentaient cependant un caractère évident de généralité. Elles étaient ainsi conçues : « Avis. Les clients de M<sup>e</sup> A..., qui peuvent devoir des frais à son étude, sont invités à en solder le montant dans la huitaine. »

Sur l'appel de M<sup>e</sup> A..., la cour de Bourges, avec une indépendance d'esprit qui l'honore, vient de ramener la question aux véritables principes. Son arrêt du 23 mai dernier, parfaitement motivé, infirme le jugement du tribunal de Nevers, et renvoie M<sup>e</sup> A... des fins de la poursuite en déclarant que des imprimés ainsi rédigés sont de véritables circulaires, ont un caractère de généralité suffisant pour ne pas constituer une correspondance privée, et qu'ils peuvent dès lors être expédiés avec la taxe réduite de un et deux centimes par exemplaire.

UNE PANIQUE AU MANS. — La foire avait attiré dimanche sur la place des Jacobins une foule considérable. Tout à coup des cris de terreur retentirent et les promeneurs, la mine toute effarée, prirent la fuite dans toutes les directions. Au milieu du vide qui se produisait alors, on put voir s'avancer un ours de la plus belle venue marchant de cet air lourdement majestueux qui est particulier à l'espèce.

Il venait de s'échapper de l'une des baraques où l'on exhibe des animaux plus ou moins savants. Cette dernière qualification, au reste, ne rassurait pas la foule, et de fait l'animal promenait sur les fuyards un œil gloutonnement caressant qui donnait des ailes aux moins ingambes.

Ce fut une terrible panique, on se bousculait en courant, on cherchait refuge dans les maisons, on s'y barricadait ; les mères serraient leurs petits enfants dans leurs bras, cherchant le salut dans une course affolée, les maris de fraîche date aidaient la marche de leurs femmes. Tout le monde perdait la tête ; il y eut un instant d'angoisse terrible. Le monstre passa à côté d'un pauvre petit enfant que l'on avait oublié là et qui le regardait terrifié sans oser bouger. Il se détourna un instant vers lui, mais, dédaignant un si chétif adversaire — il continua son chemin, semant la terreur et l'effroi.

Seuls à ce moment et revenant de la première surprise, une douzaine de cuirassiers eurent honte de leur faiblesse et s'encourageant l'un l'autre exécutèrent une charge brillante. L'ours fut cerné, serré de près et ramené sans encombre au milieu des siens.

Ce dernier mot n'a rien d'offensant pour le personnel de la baraque, puisque l'ours n'était autre que le pître de la troupe qui s'était affublé de la sorte pour faire une bonne plaisanterie.

## Faits divers.

MAC-MAHON A SÉBASTOPOL. — Les événements sont encore assez près de nous pour que chacun ait conservé le souvenir de la situation. Derrière les murs de Sébastopol, les Russes, vaincus et désespérés, mettaient en œuvre toutes les ressources de la plus formidable défense. L'empereur Nicolas regardait cette ville comme un poste avancé, qui le rendait maître du Bosphore et devait lui ouvrir un jour les portes de Constantinople. Il l'avait donc agrandie et entourée d'un cercle de remparts, de forts et de bastions qui la faisait réputer imprenable.

En effet, le siège durait déjà depuis près d'un an. Nos soldats s'impatientaient dans les tranchées, l'heure était venue d'en finir, et l'on avait appelé Mac-Mahon pour diriger l'assaut.

On fixe le jour de l'attaque définitive.

Le 7 du mois de septembre, dans la soirée, les généraux se réunissent sous la tente du général en chef.

Tout est bien arrêté, les dernières dispositions sont prises, et l'on doit, le lendemain, au point du jour, livrer l'assaut suprême.

En effet, le lendemain, le général Mac-Mahon, à la tête du premier zouaves, brave le tonnerre des canons russes, escalade le rempart, et, debout au sommet le plus culminant de la brèche, donne ses ordres pour organiser l'assaut sur tous les points à la fois, avec un calme, une précision qui électrisent ses hommes et jettent l'ennemi dans la stupeur.

— Il est impossible d'être plus beau sous

le feu ! s'écrie le maréchal Pélissier, dont la lorgnette se braquait sur l'intrépide assaillant. Mais, en vérité, c'est trop d'audace... Courez !... dites-lui de descendre... Il est là comme un véritable point de mire !

Un aide-de-camp pique des deux, arrive sous le bastion et remplit le message.

— Remerciez le maréchal, dit Mac-Mahon. Je suis où je dois être, et j'embrasse l'attaque d'un coup-d'œil.

Il continue de rester à la même place, au milieu d'un orage de balles et de projectiles. Cinq fois Pélissier lui fait dire de nouveau de se mettre à l'abri, cinq fois Mac-Mahon refuse, et définitivement offusqué de l'insistance :

— Eh ! crie-t-il à l'aide-de-camp, je suis le maître de ma peau !... Qu'on me laisse faire !

Dix minutes après, la tour Malakoff est prise, et le sang-froid du général imprime aux zouaves un élan si merveilleux, qu'ils achèvent d'emporter un à un tous les ouvrages, avec une furie et une promptitude dont les annales d'aucun siège ne fournissent d'exemple.

Malakoff était la clef de Sébastopol.

Les Russes, qui se voyaient perdus, se livrèrent, deux heures durant, à des efforts inouïs pour déloger Mac-Mahon, qui tint ferme avec ses zouaves contre une tempête de mitraille.

Voyant qu'ils usaient en vain leur poudre contre ces démons du feu, les ennemis se décidèrent à la retraite.

Sébastopol était à nous.

\*\*\*

Depuis le 20 février dernier, date de la promulgation de la loi sur l'ivresse, jusqu'au 20 courant, c'est-à-dire dans l'espace de trois mois, il a été dressé, dans le département de la Seine, 3,245 procès-verbaux contre des individus en état d'ivresse.

La Liberté affirme que, sur ces 3,245 délinquants, il y a 730 ouvriers de fabrique ou d'atelier, 620 maçons ou charpentiers, 403 employés dans diverses maisons de commerce et 42 clercs d'huissiers, etc.

Les arrondissements où l'on a constaté le plus grand nombre de délits sont les 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup>.

La banlieue ne figure dans ce tableau que pour un nombre très-restreint de procès-verbaux : 40 à Saint-Ouen, 8 à Courbevoie, 5 à Suresnes, etc.

Ajoutons, comme renseignement curieux, que parmi les délinquants se trouvent 237 délinquantes, la plupart âgées de quarante à soixante ans ; 6 seulement ne sont âgées que de vingt-cinq à trente ans. On y remarque 62 chiffonniers, 32 filles soumises, 8 marchandes de quatre saisons et 4 cardeuses de matelas.

\*\*\*

Les débitants de tabac vont bientôt recevoir de la régie, mais à titre d'essai seulement, de nouveaux londrès qui porteront, gravés en relief : 30 centimes. L'administration des contributions indirectes, en ajoutant cette marque sur les cigares de choix, a pour but de prévenir les fraudes nombreuses dont ce genre de cigares est l'objet depuis quelque temps.

## Dernières Nouvelles.

La première réception du maréchal de Mac-Mahon, qui a eu lieu hier soir, a été précédée d'un grand dîner, auquel étaient invités MM. Buffet, de Broglie, Ernoul, Batbie, Beulé, général du Barail, amiral d'Hornoy, Magne, Deseilligny, de la Bouillerie, général Ladmirault et plusieurs députés de la droite et du centre droit.

On a dépouillé avant-hier, au ministère de l'instruction publique, les votes des évêques pour l'élection de quatre membres du conseil supérieur de l'instruction publique.

Les prélats élus sont :

Mgr l'archevêque de Paris, Mgr l'évêque d'Orléans, Mgr l'archevêque de Rouen, Mgr l'évêque d'Angers.

La session du conseil supérieur commencera mardi 10 juin.

Les séances se tiendront rue de Grenelle-Saint-Germain, à l'hôtel du ministère de l'instruction publique.

Le ministère des affaires étrangères prend, de concert avec M. Buffet, les mesures nécessaires pour mettre à la disposition du shah de Perse, prochainement attendu à Paris, l'hôtel de la présidence de l'ancien Corps législatif, autrefois occupé par M. Schneider.

La République française dit que les députés de l'union républicaine, réunis mercredi, constatent unanimement le bon esprit des populations dans leurs divers départements, l'esprit de concorde des diverses nuances de l'opinion républicaine, et la confiance dans un triomphe définitif.

Les derniers événements n'ont nullement découragé les républicains ; au contraire, ils donnent l'espoir que la République sortira victorieuse du dernier conflit. L'avènement du nouveau ministère a ramené beaucoup de gens à la cause de la démocratie républicaine, le suffrage universel fera le reste.

La réunion a pris ensuite une résolution pour les votes sur la question à l'ordre du jour.

Le projet d'interpellation que devait déposer la gauche, relativement aux changements apportés dans le personnel préfectoral, n'aura pas de suites, pour le moment du moins.

La gauche s'en servira à la première bonne occasion.

Malgré les bruits que font courir les radicaux de la présence du prince Napoléon, il est presque certain que, sans avoir perdu l'esprit de retour, il est décidé à différer sa rentrée, à Paris surtout.

On écrit de Versailles, à l'Agence Havas, le 5 juin :

« L'ambassadeur d'Allemagne est venu hier matin à Versailles pour rendre visite au ministre des affaires étrangères.

» Le Président de la République est allé hier à Paris et a rendu visite au prince Orloff et au comte d'Apponyi.

» Le bruit de lettres envoyées au Président de la République par l'empereur Guillaume ou par le roi d'Italie est dénué de fondement.

» Le maréchal de Mac-Mahon assistera dimanche aux courses du bois de Boulogne.

» M. Casimir Périer est malade.

» On a distribué aujourd'hui un projet de loi du gouvernement relatif au recrutement des officiers de l'arme de l'artillerie. »

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

## ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1873.

### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup>. — Marguerite-Louise-Désirée Mascarel, rue de la Comédie.

Le 2. — Eugénie-Louise Dalein, rue de Fenet. — Germaine-Marie-Berthe Le Breton de la Perrière, rue de Bordeaux.

Le 4. — Joseph Pomian, rue de la Visitation.

Le 6. — Isabelle-Delphine Blain, rue de la Basse-Ile. — Emile Segret, rue de Bordeaux.

Le 10. — Jane-Léonie-Clotilde Piètre, rue d'Orléans.

Le 11. — Charlotte-Blandine-Atala Marchant, rue du Roi-René.

Le 12. — Marthe-Marie-Thérèse Brière, rue Royale.

Le 13. — Marie-Louise Gauthier, rue Bodin.

Le 14. — Victorine Piton, rue Notre-Dame.

Le 15. — Marie-Louise Cagnol, rue Saint-Nicolas.

Le 17. — Louise-Antoinette Pintre, rue Bodin. — Charles Raynaud, rue du Portail-Louis.

Le 18. — Maurice Mignon, Grand'Rue.

Le 19. — Estelle-Marie-Louise Toublanc, rue de la Cocasserie.

Le 21. — Pierre Delisle, à l'Hospice.

Le 24. — Marie Drussé, rue de la Visitation.

Le 25. — Gaston Poirier, place Saint-Pierre. — Léon Lecoq, à l'Hospice.

Le 27. — Eugène Haumasson, montée du Fort.

Le 28. — Blanche-Augustine Charbonnier, rue de la Chouetterie. — Jean-Baptiste-Marie-François-Gabriel de Rose de Tricornot, rue Royale.

Le 30. — Louis-Léon Alzon, rue de l'Hôtel-Dieu.

### MARIAGES.

Le 3. — René-Joseph Chasle, carrier (veuf), et Jeanne-Julienne-Perrine Georges, lingère, tous deux de Saumur.

Le 17. — Antony-Louis Pujol, sellier, et Angélique Jamain, lingère, tous deux de Saumur.

Le 24. — Jean-Pierre Deschanel, cavalier de manège, et Anne Page, domestique, tous deux de Saumur.

### DÉCÈS.

Le 2. — Anne Mahé, sans profession, 59 ans, veuve Jean-Etienne Robert, rue de Fenet. — Joséphine-Charlotte Pannier, 18 mois, quai de l'Ecole.

Le 3. — Marie-Constance Raboin, 15 mois, rue Brault. — Virginie Petit, chapeletière, 66 ans, veuve Pierre Dézé, rue de Fenet. — Alexandrine Charpentier, 12 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 5. — Annie Brémond, journalière, 82 ans, veuve Pierre Morin, à l'Hospice. — Anne Bichet, 19 ans, chapeletière, à l'Hospice.

Le 7. — Marie Buzard, marchande de légumes, 75 ans, veuve Jean Guérin, à l'Hospice.

Le 8. — Florence Berthier, 3 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 10. — Louise Lachaneau, couturière, 24 ans, épouse Pierre Richard, à l'Hospice.

Le 11. — Gustave Bichon, forgeron, 20 ans, rue Saint-Nicolas. — Saint-Lot, cavalier de remonte, 24 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Marie Bodereau, 9 ans, à l'Hospice. — Pierre Becasseau, journalier, 43 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Madeleine Minot, journalière, 68 ans, veuve Jean Brisset, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 14. — Louise Richard, sans profession, 84 ans, veuve Louis Moricet, rue de la Chouetterie. — Louis Chapin, menuisier, 47 ans, à l'Hospice. — Augustine Roux, 4 ans 1/2, rue de Fenet.

Le 15. — Etienne-Florent Guignon, marbrier, 38 ans, rue Bodin.

Le 16. — Louise Quetinau, journalière, 75 ans, veuve Renaud, rue du Portail-Louis.

Le 17. — Jean Jouselin, journalier, 60 ans, rue de la Visitation.

Le 20. — Victor Riverain, maréchal-ferant, 49 ans, rue Beaurepaire.

Le 21. — Cécile-Madeleine-Marguerite Bignon, 3 mois, rue d'Orléans.

Le 22. — Clémence-Marie Nerestan-Buzard, sans profession, 24 ans, épouse Baptiste-Auguste Gauducheau, carrefour de l'Arche-Dorée. — Hippolyte Dézé, journalier, 88 ans, rue de Fenet. — Caroline Tribal, journalière, 74 ans, veuve René Hurtault, à l'Hospice.

Le 24. — Auguste Roquet, 6 ans, rue de Fenet.

Le 26. — Léon Lecoq, 2 jours, à l'Hospice.

Le 28. — Alexandre Briau, manoeuvre, 67 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Michel Roux, tonnelier, 86 ans, rue de Fenet. — Emilie Fusillier, lingère, 30 ans, épouse Sébastien Petit, rue de Fenet.

Le 31. — Louis Morisseau, propriétaire, 59 ans, rue d'Orléans.

## COMPAGNIE ANONYME

DES

## HOUILLÈRES

DE LA

## SAONE ET DU RHONE

CAPITAL SOCIAL

TROIS MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

11, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à PARIS

EMISSION DE

20.000 OBLIGATIONS

Rapportant 15 francs d'intérêt annuel

Payable par semestre : 7 fr. 50 le 15 Janvier et 7 fr. 50 le 15 Juillet

Ces Obligations, émises à 200 francs et ressortant à 180 francs nets, sont remboursables à 300 francs, en cinquante années, par tirages annuels.

Les Souscripteurs de Cinq Obligations recevront, à titre gratuit, une des 4,000 parts de jouissance, créées en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 20 mai 1873 et auxquelles il est réservé 30 p. 100 dans les bénéfices.

Il en résulte que chaque Souscripteur de CINQ OBLIGATIONS a droit :

A 75 fr. de revenu fixe.  
Et 38 fr. 25 de revenu éventuel.

Total : 113 fr. 25 pour un déboursé de 900 fr.

Soit 8 1/3 0/0 de revenu fixe et 4 1/4 0/0 en plus de revenu éventuel.  
Ensemble, plus de 12 1/2 0/0.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le baron de FARINCOURT, \*, ancien préfet, Président.  
MM. Aristide BOUINAIS, \*.  
Marie CLAUDIN, ancien maître de forges.  
de GAY du PALLAND, \*, ancien sous-préfet.  
E. LIONNET, ancien chef d'exploitation des Mines du Berry pour le Creuzot.

L'exploitation de la compagnie, qui comprend les houillères de Communay, de Norroy et de Forges, porte sur une étendue de 6,690 hectares dont la richesse houillère, évaluée et reconnue par trois ingénieurs d'une compétence indiscutable, représente, d'après leurs évaluations, une moyenne de 19,226,000 tonnes.

Le produit net, calculé à raison de 5 fr. par tonne, avec une extraction annuelle de 275,000 tonnes, représente un bénéfice brut de 1,307,500 fr., qui, déduction faite de toutes les charges existantes, frais de toute nature, amortissement, réserve, etc., laisse net 1,024,500 fr., tandis que le service des 20,000 Obligations qui font l'objet de la présente émission n'exige, amortissement compris, qu'une somme de 328,585 francs par an.

### CONDITIONS DE L'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à 200 francs l'une, jouissance du 15 janvier 1873, payables :

En souscrivant.....	20 »
A la répartition.....	30 »
15 juillet.....	50 »
15 octobre.....	50 »
15 janvier 1874.....	50 »
	200 »

A déduire, les coupons du 15 juillet et du 15 janvier... 15 »  
Escompte bonifié aux Souscripteurs qui se libèrent immédiatement..... 5 »

Ce qui fait ressortir l'Obligation à. 180 »

### LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Du 9 AU 15 JUIN INCLUSIVEMENT

A PARIS : Au Siège de la Société, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 11, et chez M. A. BEAURE, Directeur de la Banque générale de Crédit, 7, rue Lafayette.

DEPARTEMENTS : Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

Les demandes accompagnées du versement doivent être adressées, par lettres chargées, à MM. les Administrateurs de la Compagnie, ou à M. A. BEAURE, banquier, au crédit duquel on peut également verser dans les succursales de la Banque de France.

NOTA. — On recevra en paiement des souscriptions et sans aucuns frais :

- 1° Tous les coupons payables en juillet ;
- 2° Toutes les valeurs négociables dont la vente aura lieu au cours moyen du jour de la réception des titres. (239)

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 17<sup>e</sup> fascicule, C<sup>e</sup> à COM, est en vente.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Salon de 1873 : Chèvrefeuille, tableau de M. Hanoteau ; fouilles à Ephèse, sur l'emplacement du temple de Diane ; une posada dans la banlieue de Madrid ; le printemps ; Salon de 1873 : Episode de la guerre de Hongrie en 1848, tableau de MM. Munkacsy ; souvenir de Gand (sept gravures) ; un homme à la mer ; portraits de MM. Waddington et Béranger. — Rébus, problèmes d'échecs.

On voit combien sont intéressantes et variées les gravures de l'Univers illustré, qui est à la fois le plus grand et le moins cher des journaux illustrés publiés en seize pages. La partie littéraire de cette magnifique publication est à la hauteur de sa partie artistique. De même que les années précédentes, l'Univers illustré s'est assuré le précieux concours de M. Armand de Pontmartin. L'éminent critique publie son 4<sup>e</sup> article dans le numéro de cette semaine et continuera sans interruption sa collaboration. En même temps, la direction de l'Univers illustré donne une grande extension aux gravures consacrées à l'Exposition de Vienne. Nous ajouterons enfin que l'Univers illustré offre en ce moment une SPLENDIDE PRIME GRATUITE à ses abonnés. On trouvera au bureau de l'Univers illustré, 3, rue Auber, place de l'Opéra, des renseignements relatifs aux diverses primes sur lesquelles le public peut porter son choix.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

### LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.



### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUIN 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	56 80	»	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	295	»	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	80 50	1	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	466 25	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	426 25	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	460	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	965	10	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 10	»	20	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	15				
— libéré	89 85	»	45	Est, jouissance nov.	402 50	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	848 75	3	75				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	395	»	»	Midi, jouissance juillet.	600	2	50				
— 1865, 4 %	445	»	2 50	Nord, jouissance juillet.	1027 50	2	50				
— 1869, 3 % t. payé.	282 50	»	2 50	Orléans, jouissance octobre.	815	5	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 50	1	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	508 75	3	75				
Banque de France, j. juillet.	4335	50	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	965	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	152 50	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	685	»	5				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460	»	5	Société Immobilière, j. janv.	19	1	50				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

### REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce Revalescière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Billange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

FAILLITE V<sup>e</sup> DE FOS-LETHEULLE ET FILS.

### AVIS

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite V<sup>e</sup> de Fos-Letheulle et fils sont prévenus qu'un deuxième dividende de 10 p. 0/0, à valoir sur le montant de leurs créances, leur sera distribué les 11, 12, 13, 14, 16 et 17 juin 1873, de midi à quatre heures du soir, au siège des opérations de la faillite, situé à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n° 43.

La remise des mandats de paiement sera faite aux créanciers au lieu, jour et heures susdits, par ordre alphabétique, savoir :

- Le 11 juin, pour les lettres A et B.
- Le 12 juin pour les lettres C et D.
- Le 13 juin pour les lettres E, F, G, H.
- Le 14 juin pour les lettres I, J, K, L, M, N.
- Le 16 juin pour les lettres O, P, Q, R, S.
- Le 17 juin pour les lettres T, U, V.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué s'exposeraient à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourraient en résulter resteraient à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite V<sup>e</sup> de Fos-Letheulle et fils, GUÉRIN, PROUST, MULOT. (227)

Administration des Domaines.

### VENTE DE FOINS SUR PIED.

Le 7 juin 1873, à une heure après midi, il sera procédé à la vente des foins sur pied existant dans les prairies de l'École de cavalerie de Saumur, situées à droite de la route de Saint-Florent, près le jardin potager de ladite École.

Le 1<sup>er</sup> lot, d'une contenance de 90 ares ;

Le 2<sup>e</sup> lot, d'une contenance de 62 ares.

Prix payable au comptant, plus 5 p. 0/0.

Le Receveur des Domaines, ROBERT. (240)

### A VENDRE OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1874.

MAISON, rue d'Orléans, n° 31, occupée par M. Ragain, marchand de papiers.

S'adresser à M. MOLLET, rue de l'Hôtel-Dieu, 27, à Saumur. (205)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

1<sup>e</sup> UNE PORTION DE MAISON, rue Royale, avec ou sans magasin ;

2<sup>e</sup> UNE AUTRE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon.

S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

### A VENDRE

UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 74, à Saumur.

### A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger.

A Saumur : pharmacie Gabelin, rue d'Orléans. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeuneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.